



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.415

Corrigendum 2
(10/97)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Technologies de l'information – Architecture de
document ouverte et format de transfert: format
ouvert d'échange des documents

Corrigendum technique 2

Recommandation UIT-T T.415 – Corrigendum 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE 8613-5

RECOMMANDATION UIT-T T.415

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – ARCHITECTURE DE DOCUMENT
OUVERTE ET FORMAT DE TRANSFERT: FORMAT
OUVERT D'ÉCHANGE DES DOCUMENTS**

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

Source

La Recommandation T.415, Corrigendum 2, de l'UIT-T a été approuvée le 16 octobre 1997. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 8613-5.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 7.14	1
2) Paragraphe E.1	1
3) Paragraphe E.2.2.6	1
4) Paragraphe E.4.5.1	1
5) Paragraphe E.4.5.3	1
6) Paragraphe E.4.5.4	2
7) Paragraphe E.7.6.1	2
8) Paragraphe E.10.2.2	2
9) Paragraphe E.11.3.1	2
10) Paragraphe E.11.3.2	3

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – ARCHITECTURE DE DOCUMENT
OUVERTE ET FORMAT DE TRANSFERT: FORMAT
OUVERT D'ÉCHANGE DES DOCUMENTS**

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

1) Paragraphe 7.14

Après le texte:

```
CIE-Colour ::= SET {
  x-value    [0] Real-Or-Int,
  y-value    [1] Real-Or-Int,
  z-value    [2] Real-Or-Int }
```

ajouter les lignes suivantes:

```
-- for CIELUV,   x-value = L*,
--               y-value = u*, and
--               z-value = v*;
-- for CIELAB,   x-value = L*,
--               y-value = a*, and
--               z-value = b*
```

2) Paragraphe E.1

Supprimer les deux dernières phrases de la Note 2: However, several non-semantic ODA attributes ... beginning the comment with “URC”: or “UVN:”).

3) Paragraphe E.2.2.6

Supprimer les trois dernières phrases de la Note: If not, then some implementation-specific derivation ... where “UVN:” is the convention.

4) Paragraphe E.4.5.1

Remplacer le texte actuel par le suivant:

E.4.5.1 User-readable comments

This attribute is declared as:

```
urcmnt      CDATA      #IMPLIED
```

5) Paragraphe E.4.5.3

Remplacer le texte actuel par le suivant:

E.4.5.3 User-Visible name

The user-visible name for an object class is normally represented as the generic identifier of the objects that are instances of the class (see E.2.2.6). The user-visible name for an object is normally represented as the unique identifier of the object (see E.2.2.7).

When this is not the case, the user-visible name may be specified as the value of an attribute that is declared as follows:

uvnm CDATA #IMPLIED

The ODL attribute “**uvnm**” may also be used for specifying the user-visible name for a style.

6) Paragraphe E.4.5.4

Ajouter le texte ci-après à la fin du paragraphe:

Thus, a binding name is normally represented as an attribute name that is not the same as any attribute name defined in this annex. When this is not the case, the mapping between binding names and their corresponding attribute names may be specified as the value of an attribute that is declared as follows:

bindname NAMES #IMPLIED

The attribute value consists of pairs of attribute names and entity names, where the entity text contains the binding name that corresponds to the attribute name.

7) Paragraphe E.7.6.1

Remplacer la ligne:

apcmnt ENTITY #IMPLIED -- application comments --

par:

**urcmnt CDATA #IMPLIED -- user-readable comments --
apcmnt ENTITY #IMPLIED -- application comments --
uvnm CDATA #IMPLIED -- user-visible name --**

8) Paragraphe E.10.2.2

Remplacer chacune des 5 occurrences de la ligne:

apcmnt ENTITY #IMPLIED -- application comments --

par:

**bindname NAMES #IMPLIED -- binding names --
urcmnt CDATA #IMPLIED -- user-readable comments --
apcmnt ENTITY #IMPLIED -- application comments --
uvnm CDATA #IMPLIED -- user-visible name --**

9) Paragraphe E.11.3.1

Remplacer chacune des 2 occurrences de la ligne:

protect NAME unprot -- protection: PROTECT UNPROT --

par:

**bindname NAMES #IMPLIED -- binding names --
urcmnt CDATA #IMPLIED -- user-readable comments --
uvnm CDATA #IMPLIED -- user-visible name --
protect NAME unprot -- protection: PROTECT UNPROT --**

10) Paragraphe E.11.3.2

Remplacer chacune des 5 occurrences de la ligne:

id **ID** **#IMPLIED** *-- object identifier --*

par:

id	ID	#IMPLIED	<i>-- object identifier --</i>
bindname	NAMES	#IMPLIED	<i>-- binding names --</i>
urcmnt	CDATA	#IMPLIED	<i>-- user-readable comments --</i>
uvnm	CDATA	#IMPLIED	<i>-- user-visible name --</i>

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation